



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5396^e séance

Vendredi 21 mars 2006, 18 h 20

New York

Provisoire

(Suite)

| | | |
|--------------------|---|---------------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Mayoral | (Argentine) |
| <i>Membres :</i> | Chine | M. Li Junhua |
| | Congo | M. Gayama |
| | Danemark | M. Faaborg-Andersen |
| | États-Unis d'Amérique | M ^{me} Wolcott Sanders |
| | Fédération de Russie | M. Demin |
| | France | M. de La Sablière |
| | Ghana | Nana Effah-Apenteng |
| | Grèce | M ^{me} Papadopoulou |
| | Japon | M. Haneda |
| | Pérou | M. Gallardo |
| | Qatar | M. Al-Bader |
| | République-Unie de Tanzanie | M. Mahiga |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Johnston |
| | Slovaquie | M. Burian |

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour (S/2006/148)

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2006/160)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

06-28216 (F)



La séance est ouverte à 18 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour (S/2006/148)

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2006/160)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2006/148, qui contient le rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour, et du document S/2006/160, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2006/179, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Chine, Congo, Danemark, France, Ghana, Grèce, Japon, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1663 (2006).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 25.